



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Hébergement  
et du Logement

**Drihl**

UNITÉ DÉPARTEMENTALE  
VAL-DE-MARNE

**2022**

**« Mettre à l'abri,  
héberger et loger les  
plus démunis »**



**« Construire et  
rénover des logements  
pour tous »**



**« Favoriser la mixité  
sociale et les  
équilibres territoriaux »**



<b>LES DÉFIS du Val-de-Marne :</b>  Chiffres – clés au 31 déc 2021	 <b>94 664</b> demandeurs de logement social, dont <b>7 865</b> ménages reconnus prioritaires (dont <b>5 277</b> reconnus DALO)	 <b>188 608</b> logements sociaux, soit <b>32 %</b> des logements du Val-de-Marne	<b>18 communes</b> à + de <b>35 %</b> de logements sociaux	<b>27% du parc</b> de logements sociaux en Quartiers Prioritaires de la Ville	<b>15 000</b> logements susceptibles d'être indignes
	<b>9 164</b> attributions de logements en 2021	<b>2 150 places</b> d'hébergement d'urgence (CHU, CHRS, hors Asile) <b>11 047 places</b> en résidences sociales et <b>4 172 places</b> en intermédiation locative	<b>24 communes</b> à - de <b>25 %</b> de logements sociaux	<b>15 quartiers</b> inscrits au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine	



« Héberger les plus démunis et adapter les réponses aux urgences de situations, reconnaître et faire mettre en œuvre des priorités pour l'accès au logement social, renforcer l'offre de logements et sa diversité face à des besoins qui évoluent, améliorer la qualité énergétique des logements existants et lutter contre l'indignité, favoriser la mixité sociale, anticiper et accompagner des mutations urbaines... ; autant d'enjeux face auxquels l'Etat agit, en lien avec de nombreux partenaires : collectivités, bailleurs sociaux, acteurs privés et associatifs.

La crise sanitaire, économique et sociale a rendu encore plus marqués ces besoins essentiels et leurs interdépendances, nécessitant d'agir à la fois rapidement et sur le long terme. Avec plus de 90 agents et l'appui de services régionaux, la DRIHL Val-de-Marne est l'échelon départemental de la Direction Régionale Interministérielle de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France. Elle met en œuvre, en appui au Préfet, des leviers relevant de trois ministères (Logement, Affaires sociales, Intérieur) et de deux agences, l'ANRU et l'ANAH. »

Catherine LARRIEU  
Directrice de la DRIHL Val-de-Marne



### Bilan 2021 Hébergement et Accès au logement

**4 588 places** en structures d'hébergement, dont **1354** places en CHU, **1012** en CHRS, **2 222** en hébergements asile-migrants-réfugiés

Toutes formes comptées : en moyenne par jour, **21 750 personnes** hébergées ou en logements de transition

**105 M€** en 2021 (y compris Asile) dont **42 M€** pour les nuitées d'hôtel

**3 134** logements sociaux attribués à des ménages prioritaires, dont **1 936** à des ménages reconnus DALO (\*)

**DALO (\*) :**  
**7 295** recours logement étudiés,  
**2 243** ménages ont été reconnus prioritaires en 2021

Prévention des expulsions et conciliation : **669** situations examinées



### Bilan 2021 Habitat et Logement

**3 464** logements sociaux agréés dont **1 130** pour besoins spécifiques (foyers, résidences sociales, étudiants, personnes âgées...)

Objectif SRU(\*) de **25 %** de logements sociaux : suivi de **10** communes carencées

Logement social : **23 M€** (production) et **22 M€** (réhabilitations) en 2021  
 Logement privé : **9,4 M€** en 2021

Insalubrité : **110** arrêtés, et **59** arrêtés sur le plomb

**1 608** logements privés améliorés par l'ANAH, dont **673** pour amélioration énergétique

En projet sur 10 ans (ANRU2); environ **5000** démolitions / reconstitutions de logements sociaux et environ **4000** réhabilitations

(\*) Droit Au Logement Opposable

(\*) Loi Solidarité et Renouvellement Urbains

# LES MISSIONS DE LA DRIHL VAL-DE-MARNE



## Mettre à l'abri, héberger et loger les plus démunis

### Répondre à l'urgence sociale :

Organiser et piloter la veille sociale (115, accueils de jours, hébergement)  
Proposer un accompagnement social aux personnes en grande précarité  
Orienter et réguler le recours à l'hébergement hôtelier  
Soutenir et coordonner l'aide alimentaire pour les plus précaires



### Organiser l'offre d'hébergement pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies ou en difficulté :

Réguler l'offre d'hébergement en structures  
Développer intermédiation locative, résidences sociales et pensions de famille  
Prendre en charge des besoins spécifiques (sortant de prisons, personnes victimes de violence intra-familiale, ...)  
Faciliter le passage de l'hébergement au logement, avec les bailleurs sociaux et privés (« Logement d'abord »)



### Prioriser et faciliter l'accès au logement social pour les plus démunis par :

Proposer aux bailleurs des candidats prioritaires pour le logement social  
Mobiliser tous les acteurs en faveur du relogement des personnes prioritaires  
Instruire les demandes de reconnaissance DALO  
Coordonner les relogements dans le cadre des opérations ANRU



### Prévenir les expulsions locatives et assurer la conciliation entre bailleurs et locataires



## Construire et rénover des logements pour tous

### Développer et mobiliser le parc locatif social :

Mobiliser les professionnels et collectivités locales  
Financer la construction et l'amélioration de logements sociaux acquis  
Financer la réhabilitation (plan de relance)  
Diversifier la production pour faciliter l'accès au logement pour tous : ménages en réinsertion, étudiants et jeunes, gens du voyage, etc  
Négocier les politiques patrimoniales et sociales des organismes HLM

### Inciter au rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale et l'accompagner, afin d'améliorer la mixité sociale

### Mettre en œuvre le programme de rénovation urbaine avec l'ANRU dans les 17 quartiers prioritaires et inscrire ses résultats dans la durée

### Améliorer et mieux mobiliser le parc privé existant avec l'ANAH :

Financer la réhabilitation du parc privé (indignité, efficacité énergétique, copropriétés dégradées, adaptation à la perte d'autonomie)  
Amplifier la lutte contre l'habitat indigne par la mobilisation et la coordination des collectivités et des partenaires  
Mobiliser le parc privé à des fins d'occupation sociale



# EN SAVOIR PLUS...

**DRIHL Val-de-Marne :**  
12 rue des Archives  
94 011 CRETEIL cedex

**Accès :**  
Métro 8, arrêt Créteil – Préfecture  
ou TVM, arrêt Préfecture du Val-de-Marne  
ou Parking de la Brèche (gratuit 3 heures)

## Nous contacter ?

Tél. : 01 49 80 21 00  
[drihl94@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drihl94@developpement-durable.gouv.fr)



**UD DRIHL Hauts-de-Seine**  
167 - 177 avenue Joliot Curie  
BP 102  
92 013 Nanterre Cedex  
01 40 97 29 06

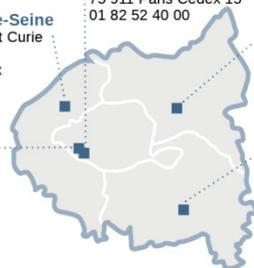
**UD DRIHL Paris**  
Le Ponant  
5 rue Leblanc  
75 911 Paris Cedex 15  
01 82 52 40 00

**La DRIHL 94 fait partie de la DRIHL Ile-de-France :**

**DRIHL Île-de-France**  
Le Ponant  
5 rue Leblanc  
75 911 Paris Cedex 15  
01 82 52 40 00

**UD DRIHL Seine-Saint-Denis**  
7 esplanade Jean Moulin  
BP 189  
93 303 Bobigny Cedex  
01 41 60 67 00

**UD DRIHL Val-de-Marne**  
12/14 rue des Archives  
94 011 Créteil Cedex  
01 49 80 21 00



- La Drihl Val-de-Marne est délégation territoriale pour l'ANRU et l'ANAH, sous la responsabilité du préfet de département.



- [www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



## Vous avez une question ou un projet ?

- Demande de logement social en ligne : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)
- Conseil et information : [www.adil94.org](http://www.adil94.org)
- Rénovation de logements privés : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)



  
**VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL  
RELÈVE D'UNE SITUATION PRIORITAIRE ?**

**VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL  
ET  
VOTRE DEMANDE A ÉTÉ RECONNUE PRIORITAIRE ET URGENTE  
PAR UNE COMMISSION DALO  
OU PAR UNE AUTRE PROCÉDURE**

**LA DRIHL MET À VOTRE DISPOSITION  
UN N° DE TELEPHONE POUR REPENDRE À VOS QUESTIONS**

**01 77 45 45 45**

**DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H À 17H**